

Le 24 février 2026

Service Action Commerciale
1 square Jacques Chirac
87031 LIMOGES CEDEX

HALLES CARNOT



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES Du 24 février 2026 au 30 avril 2026

La Ville de Limoges recherche pour son étal n°1 une activité alimentaire de qualité, complémentaire à l'offre existante.

Les halles Carnot se veulent une vitrine du terroir et du savoir-faire limousin, en promouvant les filières courtes et de qualité.

Situé place Carnot, au carrefour de grandes artères permettant d'accéder au centre-ville de Limoges, le bâtiment de plus de 350 m² a été rénové en 2017 et accueille aujourd'hui 8 étals alimentaires, dont 6 sont actuellement occupés.

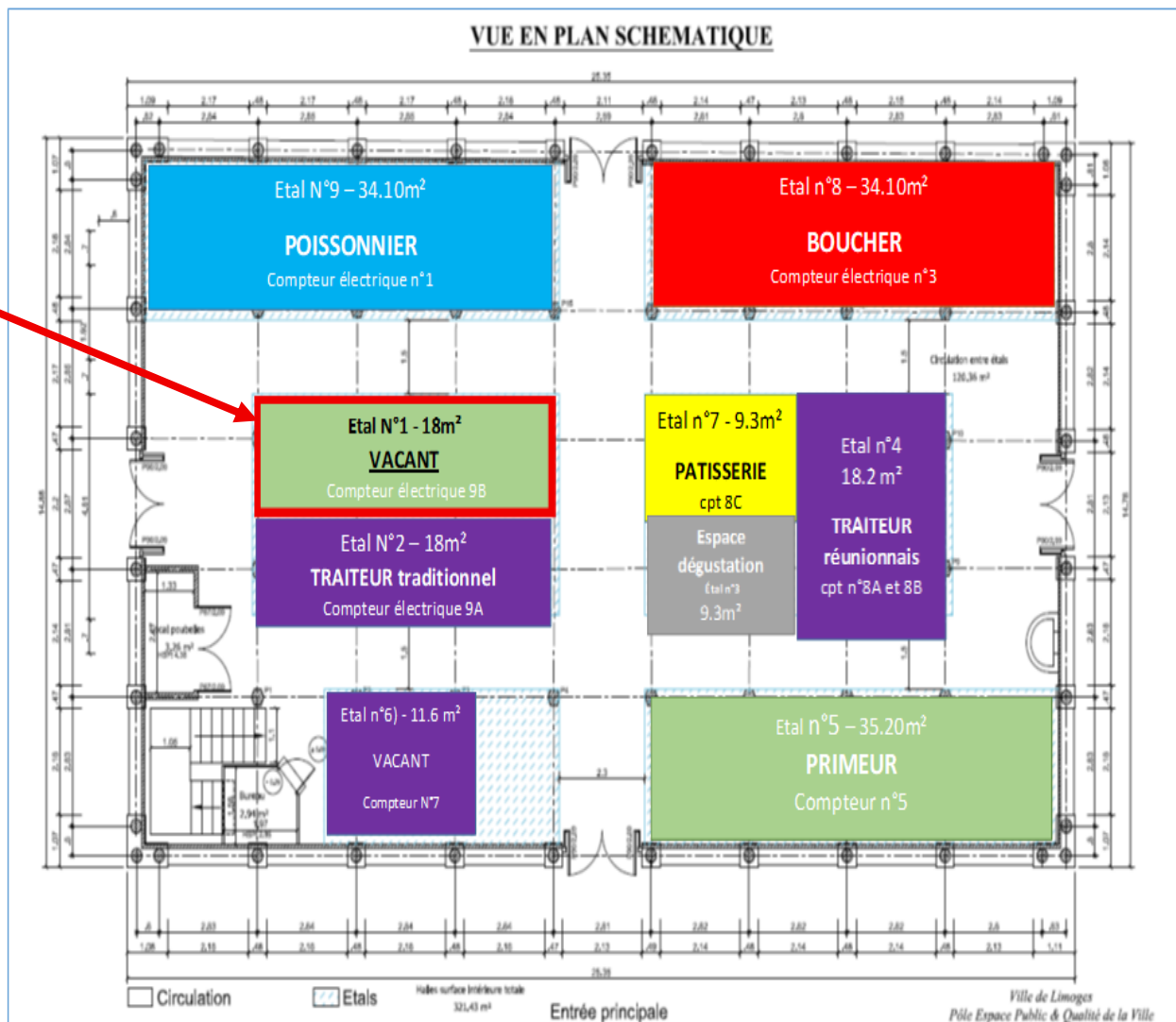
Elles sont ouvertes le lundi de 8h00 à 13h00, le mardi, mercredi et jeudi de 7h00 à 13h00 et le vendredi et samedi 7h00 à 14h00. Le bâtiment dispose d'un parking attenant, comptant 9 places de stationnement payant.

Les activités présentes dans les halles Carnot sont :

- Une boucherie, charcuterie
- Une poissonnerie
- Un primeur
- Une pâtisserie
- Un traiteur traditionnel
- Un traiteur réunionnais

Actuellement, la Ville de Limoges est à la recherche d'un commerçant motivé pour enrichir l'offre des halles, en proposant des produits de qualité, issus de préférence de filières locales et circuits courts. L'offre proposée doit être complémentaire à celle déjà existante.

Étal disponible :	Activité recherchée :
Étal n°1, d'une surface de 18 m ² Emplacement situé <u>au dos</u> du traiteur traditionnel (Chez Jérôme) – cf. plan	Tout commerce de bouche



CRITERES DE SELECTION

- Qualité du projet, 50% dont :
 - Présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : 15%
 - Pertinence et qualité des produits proposés : 35%
- la demande du candidat correspondant à l'offre commerciale souhaitée par la Municipalité : 30% (dont complémentarité avec l'offre commerciale présente)
- l'expérience ou la formation et les ressources affectées : 20%

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Toute demande devra être accompagnée :

- d'une lettre de candidature présentant les motivations,
- d'un descriptif du projet commercial, plan d'aménagement précis de l'étal, gamme de produits vendus,
- d'un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans,
- d'un bilan comptable sur 3 ans,
- d'un extrait d'inscription au registre du Commerce ou des Métiers,

- d'un état des expériences professionnelles dans le domaine commercial notamment (curriculum vitae),
 - des licences débit de boisson, le cas échéant
 - de la photocopie d'une pièce d'identité.
- Tous ces différents éléments sont à fournir avec le formulaire de candidature.

PIECES JOINTES :

- Dossier de candidature
- Le règlement des Halles Carnot
- Le plan des étals.

DROIT A L'IMAGE

☐ J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES :

La date limite de candidature est fixée, au **30 avril 2026 à 17h00.**

La candidature doit être déposée exclusivement par voie numérique, via « démarches numériques ».

Le lien correspondant est :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/candidature-halles-limoges>

Renseignements complémentaires :

Service action commerciale.

Contact : Guillaume BOUTET, Tél. : 05 55 45 63 35

Ou Florence LAGIER, Tél : 05 55 45 64 60

8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 (64 avenue Georges Dumas).

Protection des données :

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations.

Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale.

En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale

(CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne
(www.cnil.fr/fr/plaintes).